



SECTION  
DES  
PYRÉNÉES  
ATLANTIQUES

## Déclaration liminaire des élus FO-DGFIP 64 au CTL du 10 Novembre 2020.

Monsieur le Président,

Force est de constater que le NRP (Nouveau Réseau de Proximité) est sorti de sa quarantaine.

Alors que la Covid 19 sévit et qu'il serait souhaitable de se préoccuper avant toute chose de la sécurité et de la santé des agents, la Direction Générale relance le NRP.

Le NRP serait la potion miracle à la santé fragilisée de la DGFIP. Ce Nouveau Remède de Proximité n'est en fait qu'un cautère sur une jambe de bois.

En effet, les restructurations à la DGFIP sont la conséquence des suppressions d'emplois et non le souhait de moderniser. La preuve n'est plus à établir, dans la mesure où le gouvernement se refusant à créer des emplois dans la sphère publique, déficit budgétaire oblige, recourt simplement aux transferts d'emplois d'une administration vers une autre. La DGFIP est devenue, depuis sa création, le réservoir de certains Ministères dits «prioritaires».

Ces suppressions d'emplois mettent en difficulté l'ensemble des services (restructurés ou pas), créent des dysfonctionnements, des tensions hors et dans les services, amènent les unités, contre leur gré, à diminuer les heures d'ouverture au public.

La DGFIP serait malade de ses «petites unités» (Trésoreries) considérées comme des métastases qu'il conviendrait d'éradiquer au plus vite. Alors nos médecins de Bercy conseillent de les phagocyter sur l'autel des SGC (Services de Gestion Comptable) de préférence avant 2022, histoire d'entériner l'irréversibilité de la réforme au cas où...

Les SGC seraient ouverts au public sans pour autant lui offrir l'ensemble des moyens de paiement dont disposaient jusqu'à présent les Trésoreries. Ainsi pour payer en numéraire, les usagers devront se rendre chez les buralistes. A défaut de modernité, nous y voyons plutôt la perte et l'externalisation d'une mission.

Ce n'est pas le modernisme qui conduit cette réforme mais bien l'économie de personnel (exit le caissier) et budgétaire (loyer communal, contrats rattachés au fonctionnement de la structure).

A l'adresse des élu(e)s, inquiet(e)s de voir disparaître ce qui reste dans leur commune de service public, les représentants de l'administration, se veulent rassurants et promettent, à leur chevet, « un spécialiste », le CDL (Conseiller aux Décideurs Locaux), sans compter les MFS, MSAP, EFS et autres acronymes désignant des coquilles vides de « service public ».

De nouvelles «vagues de labellisation» prévues jusqu'au 31-12-2021 viendront submerger les cendres des anciennes trésoreries.

Des permanences devraient «accompagner» ces accueils dits de proximité. Nous nous interrogeons légitimement sur les moyens humains mis à disposition de ces structures alors que les suppressions d'emplois perdureront jusqu'en 2022 et, nous ne faisons guère d'illusions, au-delà de cette date.

Selon les documents transmis au CTL, les CDL seraient des «cadres ayant effectué un parcours de formation spécifique». Quid du cadre à la tête du SGC? «Le conseiller n'étant pas le payeur», les élu(e)s auront désormais deux interlocuteurs, là où auparavant n'en figurait qu'un, de surcroît décisionnaire.

Enfin, que dire du transfert de la gestion hospitalière de Orthez vers la Trésorerie de **Pau CH** devenue une véritable usine à gaz par manque de moyens humains. Avez-vous, Monsieur le Président, entendu l'appel au secours des agents relayé par notre syndicat ? Les avez-vous rencontrés ? Nous avons eu un précédent dans le département avec à la clé une médiation ainsi que des risques psychosociaux importants.

Nous nous inquiétons également du traitement et du sort de nos collègues de **Béarn des Gaves**.

Quelles mesures comptez-vous prendre pour ces deux structures à très court terme ?

La gestion publique n'est pas la seule à bénéficier de ce traitement curatif...

La gestion fiscale n'est pas en reste.

Les **SIPS** ont subi ou subiront des pertes de missions importantes. Il conviendra d'expliquer aux collègues en quoi un employeur privé fait mieux en matière de recouvrement impôt (PAS) ? En quoi les buralistes sont-ils plus aptes à recueillir les paiements des impôts et autres recettes publiques?

Quelles seront les conséquences de la suppression de la TH en matière d'emplois ? Quid de la redevance télé qui ne sera plus adossée à la TH (pour nos collègues de la redevance) ?

Par ailleurs, avez-vous renoncé au projet de votre prédécesseur consistant à transférer la partie SIP de Orthez à Oloron et celle SIE en sens inverse ? Pouvez-vous, à ce jour, nous assurer de la pérennité de ces sites ?

Nos inquiétudes concernent également la mission cadastre et son éventuel transfert à l'IGN.

Au final, les restructurations **SIP**, **SIE** auront emporté à chaque fois des suppressions

d'emplois. Les **SPF** sont regroupés et pourtant accumulent du retard.

Pour autant les «chantres des restructurations» nous promettaient des améliorations significatives, tout comme en 2008 lors du «mariage forcé» Impôt/Trésor.

En 12 ans de «vie commune» les agents de la DGFIP auront connu environ 20 000 suppressions d'emplois, pratiquement aucune augmentation du point d'indice, de salaire en dépit de PPR (le plus petit commun rémunérateur), une diminution des promotions....bref que du bonheur.

Soulignons au passage que 20 000 suppressions d'emplois à la DGFIP cela s'appelle «la modernisation des services publics», dans le privé, c'est un plan social!

Raison pour laquelle, par lettre en date du 3 novembre 2020, nous avons demandé au Médecin de prévention ainsi qu'à l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail un avis circonstancié sur le projet de NRP présenté par la DDFIP64 au CTL du 3-11-2020.

Vous comprendrez aisément, Monsieur le Président que les représentants FO combattons de toute leur force ce Nouveau Réseau de Proximité qui est un véritablement démantèlement du réseau de la DGFIP et un abandon programmé et progressif de la plupart de nos missions. Missions jusqu'à présent exercées au service de l'ensemble de la population sur quelque territoire qu'elle se trouve et gage de neutralité de la Fonction Publique d'Etat.